

DGST  
Arrivée le

16 MAI 2018

DG du Syctom

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

copie NL  
PF  
d'

**SYCTOM**

35 boulevard de Sébastopol  
75 001 PARIS

Dossier suivi par : Mélanie GUILLEUX

Téléphone : 01 55 82 18 54

Référence : MG/18-03

V/réf : IP LE S M 14-064-0057 – Chrono n°7201

**Objet : Transformation du centre Ivry –Paris XIII - Avis du Maire**

Les Lilas, le 14 MAI 2018

Monsieur le Président,

Par envoi ci-dessus référencé, vous me préciser que vous avez déposé en Préfecture un dossier de demande d'autorisation d'exploiter en vue de créer et d'exploiter les futures unités de valorisation énergétique et organique.

Le projet envisagé est de transformer l'actuel centre de valorisation des déchets ménagers d'Ivry – Paris XIII, pour y implanter une nouvelle unité d'incinération d'une capacité de traitement 350 000 tonnes par an et ensuite installer une unité de valorisation organique en lieu et place de l'usine actuelle ainsi qu'un ouvrage de liaison entre le site et une plateforme portuaire en bord de Seine.

Conformément à l'article R 122 alinéa 7 du code de l'environnement, vous sollicitez l'avis de la collectivité territoriale au regard des incidences environnementales du projet.

Il ressort du dossier que le projet d'unité de Valorisation Energétique et Organique est compatible avec la réglementation en vigueur. Cependant, il est dommage que la totalité du dossier présenté à savoir Unité de Valorisation Energétique et unité de Valorisation Organique ne soit pas traité avec le même niveau de détail.

De plus, il semble nécessaire afin de mieux appréhender l'impact environnemental que le SYCTOM actualise les données notamment sur les rejets


atmosphériques de l'UIOM et les GES qui doivent inclure la totalité du projet (UVE, UVO).

Je rappelle enfin que le projet d'implantation de votre activité étant contigu à la Seine, il est essentiel de prendre en compte le risque inondation (crue centennale de référence et faible crue). En cas d'arrêt de l'installation, le temps de remise en service du site et la gestion des déchets pendant le temps de crue et de décrue ne sont pas explicités.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Le Maire Adjoint délégué à l'environnement, aux espaces verts, à la voirie et à la circulation,*

**Christophe PAQUIS**



The image shows a handwritten signature in purple ink, which is somewhat stylized and loops around. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DES LILAS' at the top and '(Seine-Saint-Denis)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with a star above.



DGST  
Arrivée le

16 MAI 2018

DG du Sycotom

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

**SYCTOM**

35 boulevard de Sébastopol  
75 001 PARIS

Dossier suivi par : Mélanie GUILLEUX

Téléphone : 01 55 82 18 54

Référence : MG/18-02

V/réf : IP LE S M 14-064-0057 – Chrono n°7201

Objet : **Projet centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville / Bobigny**

Les Lilas, le **11 MAI 2018**

Monsieur le Président,

Je fais suite aux différentes rencontres relatives aux prescriptions urbaines, architecturales et environnementales résultant des échanges initiés en amont du processus réglementaire de reconstruction de l'actuel centre de Romainville.

Le projet de centre de traitement des déchets ménagers s'inscrit aujourd'hui dans un dynamique projet souhaitant intégrer dès la phase conception une cohérence avec l'environnement qu'il soit urbain, architectural, sociétal ou paysager.

Outre les différentes contraintes réglementaires d'un tel site, il ressort de la concertation préalable l'importance de la qualité architecturale du centre qui doit rester un élément structurant du territoire. Dans cet objectif, il semble intéressant de s'interroger dès la phase de rédaction des cahiers des charges du devenir potentiel des toitures végétalisées.

En effet, plusieurs associations sont aujourd'hui intéressées par l'utilisation des toitures afin d'en créer des lieux de jardinage ou de développement de la biodiversité locale. En fonction des conditions de sécurité nécessaire à votre exploitation cette cinquième façade pourrait être dès lors identifiée comme un site paysager et animé pouvant recevoir un public associatif (ruches, carrés de potager...).

Ce nouvel usage engendre des questionnements notamment sur la structure du bâti qu'il est nécessaire d'identifier dès cette phase de concertation.

Les services techniques en charge du suivi de ce dossier se tiennent à votre disposition au 01.55.82.18.30 pour toutes informations complémentaires.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Le Maire Adjoint délégué à l'environnement, aux espaces verts, à la voirie et à la circulation,*

**Christophe PAQUIS**



MAIRIE - 96, RUE DE PARIS - BP N°76 93261 LES LILAS CEDEX - TÉLÉPHONE : 01 43 62 82 02 - FAX : 01 49 93 00 06